

*Amendement permettant l'application des dispositions
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 7

N° 440

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mai 2014

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - (N° 1891)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 440

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 7

Supprimer l'alinéa 30.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à lever le gage de cet article.